

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an...

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... La France et l'Étranger, les frais de poste en sus...

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSÉRIONS: Annonces: la ligne... Réclames: ... Faits divers: ...

Les abonnements et les annonces sont envoyés à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE, etc.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus: A Roubaix, aux bureaux du Journal... A Tourcoing, rue Nationale 18...

LA PÉTITION DU TRAVAIL

Nous avons publié l'adresse remise au président de la République. Le Petit Journal reçoit une communication de laquelle résulte que l'Union des chambres syndicales ouvrières de France, sur la proposition du citoyen Doré, délégué de la chambre syndicale des boutonniers (soie et métal), a, dans une réunion du 16 février, décidé d'envoyer une délégation au président de la République, pour lui remettre l'adresse suivante:

Paris, le 18 février 1883.

Monsieur le président de la République, L'Union des chambres syndicales ouvrières de France, composée de syndicats ouvriers qui se sont toujours montrés respectueux de la légalité républicaine, a décidé d'ajouter sa voix à celle des industriels et des commerçants, pour vous exposer les iniquités que l'instabilité politique fait ressentir aux travailleurs.

Les ateliers n'ont plus la même activité et nombre de bras sont inoccupés; le lendemain est envisagé avec crainte. Selon nous, les causes de cette perturbation viennent de la faiblesse des pouvoirs en face des menées monarchiques et de leur condescendance par trop prudente vis-à-vis des gouvernements étrangers.

Les ménagements qu'on prend à l'égard des membres des familles qui ont régné en France, et qui prétendent ostensiblement au retour des régimes déchus qu'ils personnifiaient, sèment le trouble et l'incertitude à l'intérieur.

Et l'abandon des intérêts séculiers de la France en Orient et ailleurs fait perdre son influence politique et commerciale auprès des peuples qui avaient jusqu'ici préféré nos relations à celles de nos concurrents.

De tout cela, il résulte un ralentissement sensible de notre commerce d'exportation. Nos produits ont moins de débouchés. Plusieurs marchés extérieurs, où la réputation française primait sans conteste, sont maintenant assaillis de produits non français contre lesquels nos fabricants luttent de plus en plus difficilement.

Le contre-coup de ces inépuces recueillit sur les ouvriers, qui ne travaillent plus régulièrement et qui voient les besoins de leur existence s'accroître dans des proportions extraordinaires.

Le remède à cette déplorable situation nous semble intimement lié au respect que la République pratique doit imposer à ses ennemis du dedans et du dehors.

seurs habitants de Saint-Césaire (Gard) au président de la République, dans la quelle ils appellent l'attention sur la situation difficile de l'industrie et sur la période critique que traverse la République.

Ils demandent avec la révision de la Constitution, celle du dernier tarif des douanes au profit du travail national. Ils se prononcent pour un ministère résolu à rompre avec les doctrines politiques et économiques du césarisme et à entrer dans les voies de la République libérale et sociale.

M. de Freycinet avait fait à cette lettre la réponse suivante: Monsieur, Je ne puis que vous savoir gré de votre franchise, et je vous remercie des paroles sympathiques contenues dans votre lettre du 13 courant.

Si jamais j'ai voix au chapitre, vous pouvez être assuré que j'inclinerai les efforts de ce côté. Sous ce rapport, je ne renie rien des déclarations que vous avez faites mon chef de cabinet.

Paris, 18 janvier 1883. L'EMBROUILLAMINI Nous n'avions pas encore de ministère aujourd'hui. En aurons-nous même un demain? C'est douteux.

M. Jules Ferry a compris la nécessité de faire dans le nouveau cabinet une part aux groupes de la Gauche radicale et de l'Union démocratique, sous peine de ne pas avoir — dès le premier jour — une majorité assurée sur les bancs de la Chambre; mais il s'est heurté à des difficultés que nous allons résumer.

La présence de M. Devès dans le ministère Ferry eut été une satisfaction donnée aux membres de l'Union démocratique, qui ont joué serré, et n'ont pas voulu promettre leur concours au nouveau cabinet sans avoir des gages: lisez... des portefeuilles.

Mais, M. Devès ayant refusé d'entrer dans la combinaison Ferry, celui-ci a dû se remettre en campagne, d'autant que l'Union démocratique, fidèle à la tactique adoptée dans sa réunion de dimanche, a voté hier à l'unanimité la résolution suivante, qui a une allure des plus normandes:

L'Union démocratique donnera sa confiance à un cabinet qui, fermement résolu à faire respecter par tous, et spécialement par les prétendants, les institutions républicaines, s'attachera à éviter les conflits entre les pouvoirs publics, et écartera les questions irritantes pour s'appliquer aux réformes et aux lois d'affaires impatientement attendues par le pays.

La gauche radicale compte dans son sein des adversaires acharnés du gambettisme, tels que M. Gatineau, M. Boyssot, etc., qui entendent aussi avoir leur part du gâteau.

au ministère de l'intérieur; mais M. Ferry hésite à nommer M. Waldeck-Rousseau à l'intérieur, où il n'a pas très-bien réussi, du temps de M. Gambetta.

M. Jules Ferry n'avait offert ce portefeuille à personne, quoi qu'en aient dit plusieurs journaux; il lui serait bien difficile, en effet, de se séparer d'un collaborateur qu'il avait naguère indiqué lui-même pour ce poste.

M. Jules Ferry, n'ayant pu réussir à s'assurer le concours ni de la Gauche radicale, ni de l'Union démocratique, bien qu'un portefeuille ait été offert à M. Méline, a renoncé à prendre quelques-uns de ses collaborateurs dans ces deux groupes; il est décidé à former un ministère d'Union républicaine.

Le général Thibaudin, dont les chances diminuent, n'avait pas encore reçu, hier soir, la visite de M. Jules Ferry. Il s'en tonne, parait-il, fort ému.

« Et pourtant, pourrait-il dire, je n'avais pas sa parole! » LETTRE A M. GRÉVY Monsieur le Président, Ou se demande maintenant ce que va devenir la question des princes, ce que va faire la Chambre, ce que va décider le gouvernement; et si je prend la liberté de vous mettre personnellement en cause à ce sujet, c'est que, légalement, constitutionnellement, c'est vous seul qui avez désormais l'action, c'est vous seul qui portez la responsabilité des décisions à intervenir dans un sens ou dans l'autre.

Je le démontrerais tout à l'heure de la façon la plus précise, mais d'abord laissez-moi vous dire que l'opinion s'est étonnée de votre attitude en cette affaire, qu'elle s'est étonnée de l'incertitude singulière que vous avez ouvertement témoignée à des princes qui n'ont pourtant rien fait pour la nation.

Où, vous avez violé à leur égard la neutralité constitutionnelle ou vous êtes restés muets. Je vous prie de vous en rendre compte. Vous êtes sorti de la correction, légendaire dont aime à se parer votre indolence pour agir et intriguer contre eux dans le silence.

En bien! permettez-moi de vous dire que vous n'avez pas suffisamment pénétré le roi Léopold, qu'une publication récente fait mieux connaître en rappelant avec beaucoup de détails la belle définition que lui-même donnait de son rôle de souverain constitutionnel.

« Mais mission, disait-il un jour à ses ministres libéraux, est de représenter l'absent. — L'absent! c'est-à-dire le persécuté, le faible, l'opprimé, celui qui a besoin de secours et de justice. — Parole admirable et qui, loyalement appliquée, donne la plus haute et la plus noble conception de la monarchie constitutionnelle! »

Mais combien vous vous êtes éloigné de cet idéal, non seulement en ne prenant pas la défense de l'absent, mais en vous tournant contre lui, et en ne sortant de l'effacement que pour vous joindre à ses persécuteurs!

« Mais le ministre de la guerre se borne à faire un rapport, mais c'est le Président seul qui décide et qui tranche: c'est lui seul, dans l'aspect qui consomme le souverainement la justice ou l'atantant! » Vous vous plaignez, ly à quelques jours en recevant les négociants de la rue du Sentier, de ce que les occasions vous manquaient de faire sentir votre influence, de rappeler les esprits aux affaires sérieuses, de les détourner des questions irritantes et stériles. Eh bien! une occasion s'offre à vous d'exercer sur la pacification morale

et sur la prospérité du pays l'action salutaire que vous regrettiez de ne pas déployer suffisamment. — Que voulez-vous que je fasse? avez-vous dit aux représentants du commerce... Commencez, tout au moins, par ne pas commettre une iniquité, par ne pas prendre une mesure qui serait un défi au Sénat en même temps qu'un outrage à la morale publique, et vous aurez beaucoup fait pour l'apaisement des passions qui agitent le pays en inquiétant les intérêts.

Après un mois de pénibles efforts, vous avez, dit-on, un nouveau ministère. Je ne dirai pas avec le poète: Toujours mêmes acteurs et même comédie! Mais je voudrais au moins vous tenir en garde contre les entraînements et les rancunes des conseillers plus ou moins nouveaux qui vont tâcher de faire prévaloir sous votre nom une politique de haine et de colère.

Vous écriviez en 1873, dans une brochure signée de votre nom: « L'égalité des conditions, ou la démocratie, s'avance incessamment dans le monde moderne. C'est en France qu'elle a poussé le plus loin sa conquête. Parmi nous, tous les privilèges, toutes les inégalités légales, toutes les distinctions de classe ont aujourd'hui disparu: il n'y a plus que des citoyens, qui sont tous égaux devant la loi civile et la loi politique; c'est l'égalité des conditions portées à ses limites extrêmes, c'est la pleine démocratie. »

Voilà ce que vous écriviez en 1873, à côté de principes qui s'élevaient avec vous à l'Assemblée nationale. — Allez-vous démentir vos déclarations d'alors? Allez-vous restreindre et fausser l'égalité absolue de tous devant la loi politique? Allez-vous méconnaître les conquêtes et les droits de cette « pleine démocratie » qui vous inspirait tant d'orgueil?

Vous ajoutez dans ce même écrit intéressant: « Je me donne volontiers le ridicule de parler de principes dans un temps où il est de mode de les dédaigner et de les sacrifier aux faits. Ils n'en sont pas moins les règles éternelles de la raison. » Eh bien! quel cas avez-vous tenu de ces fameux principes: principes du droit, principes de la justice, principes de la propriété, d'une propriété plus sacrée encore que celle de vos immeubles, car celle-ci est achetée avec notre argent, tandis que celle du grand est achetée par le sang. — Qu'allez-vous en faire?

Je vous ai entendu prononcer l'éloge de Berryer sur son cercueil, et vous l'avez loué par dessus tout d'être invariablement resté fidèle à la liberté. N'est-ce pas le cas de vous souvenir qu'il a défendu cinquante ans avec indépendance tous les princes et tous les proscrits, même ceux dont la doctrine de justice et de la négation même de ses opinions, disputant tout à tour aux passions politiques la tête ou la fortune, l'honneur ou la liberté de ces clients illustres?

Ce n'est pas assez de les appeler à l'occasion: « Monseigneur », ou, avec une familiarité vraiment charmante: « Mon cher duc... » Encore faudrait-il leur rendre quelque justice et ne pas les traiter plus mal que ces officiers déserteurs, passés à la Commune en 4871, condamnés et défrétés par les conseils de guerre, et réintégrés depuis dans leurs grades comme dans les cadres de la Légion d'honneur!

Or, tout cela dépend de vous, monsieur le Président, de vous seul, et il importe ici de bien préciser les responsabilités. Les Chambres ont le pouvoir de faire des lois en dehors de vous, même contre vos idées et vos préférences, et vous êtes tenu de les promulguer dans une période déterminée. Mais les Chambres n'ont pas le pouvoir de faire un décret, c'est la votre domaine propre, inextinguible, et si vous refusez votre signature, tous les roquets et les Floqueux du Palais-Bourbon sont bien obligés de s'en passer.

Thibaudin ne peut pas faire le coup: il ne peut que vous le proposer. On croit volontiers dans le public que le ministre de la guerre a qualité pour frapper les princes: c'est une erreur. Il peut vous apporter le revolver, mais c'est vous qui tirez!

« Mais le ministre de la guerre se borne à faire un rapport, mais c'est le Président seul qui décide et qui tranche: c'est lui seul, dans l'aspect qui consomme le souverainement la justice ou l'atantant! » Vous vous plaignez, ly à quelques jours en recevant les négociants de la rue du Sentier, de ce que les occasions vous manquaient de faire sentir votre influence, de rappeler les esprits aux affaires sérieuses, de les détourner des questions irritantes et stériles. Eh bien! une occasion s'offre à vous d'exercer sur la pacification morale

et sur la prospérité du pays l'action salutaire que vous regrettiez de ne pas déployer suffisamment. — Que voulez-vous que je fasse? avez-vous dit aux représentants du commerce... Commencez, tout au moins, par ne pas commettre une iniquité, par ne pas prendre une mesure qui serait un défi au Sénat en même temps qu'un outrage à la morale publique, et vous aurez beaucoup fait pour l'apaisement des passions qui agitent le pays en inquiétant les intérêts.

Après un mois de pénibles efforts, vous avez, dit-on, un nouveau ministère. Je ne dirai pas avec le poète: Toujours mêmes acteurs et même comédie! Mais je voudrais au moins vous tenir en garde contre les entraînements et les rancunes des conseillers plus ou moins nouveaux qui vont tâcher de faire prévaloir sous votre nom une politique de haine et de colère.

Vous écriviez en 1873, dans une brochure signée de votre nom: « L'égalité des conditions, ou la démocratie, s'avance incessamment dans le monde moderne. C'est en France qu'elle a poussé le plus loin sa conquête. Parmi nous, tous les privilèges, toutes les inégalités légales, toutes les distinctions de classe ont aujourd'hui disparu: il n'y a plus que des citoyens, qui sont tous égaux devant la loi civile et la loi politique; c'est l'égalité des conditions portées à ses limites extrêmes, c'est la pleine démocratie. »

Voilà ce que vous écriviez en 1873, à côté de principes qui s'élevaient avec vous à l'Assemblée nationale. — Allez-vous démentir vos déclarations d'alors? Allez-vous restreindre et fausser l'égalité absolue de tous devant la loi politique? Allez-vous méconnaître les conquêtes et les droits de cette « pleine démocratie » qui vous inspirait tant d'orgueil?

Vous ajoutez dans ce même écrit intéressant: « Je me donne volontiers le ridicule de parler de principes dans un temps où il est de mode de les dédaigner et de les sacrifier aux faits. Ils n'en sont pas moins les règles éternelles de la raison. » Eh bien! quel cas avez-vous tenu de ces fameux principes: principes du droit, principes de la justice, principes de la propriété, d'une propriété plus sacrée encore que celle de vos immeubles, car celle-ci est achetée avec notre argent, tandis que celle du grand est achetée par le sang. — Qu'allez-vous en faire?

Je vous ai entendu prononcer l'éloge de Berryer sur son cercueil, et vous l'avez loué par dessus tout d'être invariablement resté fidèle à la liberté. N'est-ce pas le cas de vous souvenir qu'il a défendu cinquante ans avec indépendance tous les princes et tous les proscrits, même ceux dont la doctrine de justice et de la négation même de ses opinions, disputant tout à tour aux passions politiques la tête ou la fortune, l'honneur ou la liberté de ces clients illustres?

Ce n'est pas assez de les appeler à l'occasion: « Monseigneur », ou, avec une familiarité vraiment charmante: « Mon cher duc... » Encore faudrait-il leur rendre quelque justice et ne pas les traiter plus mal que ces officiers déserteurs, passés à la Commune en 4871, condamnés et défrétés par les conseils de guerre, et réintégrés depuis dans leurs grades comme dans les cadres de la Légion d'honneur!

Or, tout cela dépend de vous, monsieur le Président, de vous seul, et il importe ici de bien préciser les responsabilités. Les Chambres ont le pouvoir de faire des lois en dehors de vous, même contre vos idées et vos préférences, et vous êtes tenu de les promulguer dans une période déterminée. Mais les Chambres n'ont pas le pouvoir de faire un décret, c'est la votre domaine propre, inextinguible, et si vous refusez votre signature, tous les roquets et les Floqueux du Palais-Bourbon sont bien obligés de s'en passer.

Thibaudin ne peut pas faire le coup: il ne peut que vous le proposer. On croit volontiers dans le public que le ministre de la guerre a qualité pour frapper les princes: c'est une erreur. Il peut vous apporter le revolver, mais c'est vous qui tirez!

« Mais le ministre de la guerre se borne à faire un rapport, mais c'est le Président seul qui décide et qui tranche: c'est lui seul, dans l'aspect qui consomme le souverainement la justice ou l'atantant! » Vous vous plaignez, ly à quelques jours en recevant les négociants de la rue du Sentier, de ce que les occasions vous manquaient de faire sentir votre influence, de rappeler les esprits aux affaires sérieuses, de les détourner des questions irritantes et stériles. Eh bien! une occasion s'offre à vous d'exercer sur la pacification morale

et sur la prospérité du pays l'action salutaire que vous regrettiez de ne pas déployer suffisamment. — Que voulez-vous que je fasse? avez-vous dit aux représentants du commerce... Commencez, tout au moins, par ne pas commettre une iniquité, par ne pas prendre une mesure qui serait un défi au Sénat en même temps qu'un outrage à la morale publique, et vous aurez beaucoup fait pour l'apaisement des passions qui agitent le pays en inquiétant les intérêts.

Après un mois de pénibles efforts, vous avez, dit-on, un nouveau ministère. Je ne dirai pas avec le poète: Toujours mêmes acteurs et même comédie! Mais je voudrais au moins vous tenir en garde contre les entraînements et les rancunes des conseillers plus ou moins nouveaux qui vont tâcher de faire prévaloir sous votre nom une politique de haine et de colère.

Vous écriviez en 1873, dans une brochure signée de votre nom: « L'égalité des conditions, ou la démocratie, s'avance incessamment dans le monde moderne. C'est en France qu'elle a poussé le plus loin sa conquête. Parmi nous, tous les privilèges, toutes les inégalités légales, toutes les distinctions de classe ont aujourd'hui disparu: il n'y a plus que des citoyens, qui sont tous égaux devant la loi civile et la loi politique; c'est l'égalité des conditions portées à ses limites extrêmes, c'est la pleine démocratie. »

Voilà ce que vous écriviez en 1873, à côté de principes qui s'élevaient avec vous à l'Assemblée nationale. — Allez-vous démentir vos déclarations d'alors? Allez-vous restreindre et fausser l'égalité absolue de tous devant la loi politique? Allez-vous méconnaître les conquêtes et les droits de cette « pleine démocratie » qui vous inspirait tant d'orgueil?

Vous ajoutez dans ce même écrit intéressant: « Je me donne volontiers le ridicule de parler de principes dans un temps où il est de mode de les dédaigner et de les sacrifier aux faits. Ils n'en sont pas moins les règles éternelles de la raison. » Eh bien! quel cas avez-vous tenu de ces fameux principes: principes du droit, principes de la justice, principes de la propriété, d'une propriété plus sacrée encore que celle de vos immeubles, car celle-ci est achetée avec notre argent, tandis que celle du grand est achetée par le sang. — Qu'allez-vous en faire?

Je vous ai entendu prononcer l'éloge de Berryer sur son cercueil, et vous l'avez loué par dessus tout d'être invariablement resté fidèle à la liberté. N'est-ce pas le cas de vous souvenir qu'il a défendu cinquante ans avec indépendance tous les princes et tous les proscrits, même ceux dont la doctrine de justice et de la négation même de ses opinions, disputant tout à tour aux passions politiques la tête ou la fortune, l'honneur ou la liberté de ces clients illustres?

Ce n'est pas assez de les appeler à l'occasion: « Monseigneur », ou, avec une familiarité vraiment charmante: « Mon cher duc... » Encore faudrait-il leur rendre quelque justice et ne pas les traiter plus mal que ces officiers déserteurs, passés à la Commune en 4871, condamnés et défrétés par les conseils de guerre, et réintégrés depuis dans leurs grades comme dans les cadres de la Légion d'honneur!

Or, tout cela dépend de vous, monsieur le Président, de vous seul, et il importe ici de bien préciser les responsabilités. Les Chambres ont le pouvoir de faire des lois en dehors de vous, même contre vos idées et vos préférences, et vous êtes tenu de les promulguer dans une période déterminée. Mais les Chambres n'ont pas le pouvoir de faire un décret, c'est la votre domaine propre, inextinguible, et si vous refusez votre signature, tous les roquets et les Floqueux du Palais-Bourbon sont bien obligés de s'en passer.

Thibaudin ne peut pas faire le coup: il ne peut que vous le proposer. On croit volontiers dans le public que le ministre de la guerre a qualité pour frapper les princes: c'est une erreur. Il peut vous apporter le revolver, mais c'est vous qui tirez!

lancement, l'épée à la main, en défendant le sol national. — On sait que le duc de Chartres, après être sorti le premier de l'école militaire de Turin, comme son cousin d'Alençon est sorti le premier de l'école d'artillerie de Ségovie, entra comme sous-lieutenant au régiment de Nice cavalerie de l'armée piémontaise et fit ainsi la campagne de 1859 à côté de nos soldats.

« Un jour, raconte Triarte, son biographe, au lendemain de Palestro, il est envoyé auprès du colonel Chabron, un rude soldat, mais franc comme l'air, une nature chaude et généreuse. Sa mission remplie, le colonel lui donne congé avec la courtoisie habituelle en pareille circonstance, et s'étonne de ce qu'un Italien pareil aussi bien le français.

« Mais je suis Français, mon colonel. — Ah! Français, tuis! Et vous servez l'Italie? Quel est donc votre nom? — Chartres... — A ce nom de Chartres, le colonel Chabron a tout compris: il a peine à cacher son émotion; c'est un exilé qui lui parle, un fils de France, l'enfant de celui là même qui l'a mené au feu en Afrique. Ses yeux se mouillent, son cœur bat... « Buvois à votre père! monsieur le duc », dit le colonel en tendant un verre à Chartres. « Buvois à la France! mon colonel », répond Chartres. Les larmes aux yeux...

« Vous vous en êtes souvenu l'autre jour au Sénat, général Chabron, et vous avez noblement voté pour le droit et pour l'honneur, contre la dégradation et contre l'exil! — Onze ans plus tard, au milieu des luttes héroïques où Robert-le-Fort cachait si bien son nom que Gambetta, après avoir décoré pour sa bravoure, signifié sa nomination au grade de chef d'escadron, les Allemands, ayant su vaguement que le prince servait dans une des armées françaises, firent demander à Londres par un intermédiaire officieux qu'on voudrait bien leur dire confidentiellement sous quel nom se désignait le prince, afin que, s'il était fait prisonnier, la famille royale de Prusse put intervenir pour empêcher un malheur.

Ce fut le duc d'Aniane qui reçut le message, et voici sa réponse textuelle à l'envoyé germanique: « Chartres est là où il doit être; si vous le faites prisonnier, fusillez-le, pendez-le, brûlez-le même si vous le voulez; il fait son devoir, et nous ne dirons pas le nom sous lequel il se cache pour l'accomplir. — Eh bien! ce nom, qui depuis neuf cents ans est inscrit glorieusement dans nos annales, ce nom vous le savez aujourd'hui, Monsieur le Président. Est-il possible, je vous le demande avec tous ceux dont le cœur bat de ces émouvants souvenirs, est-il possible que le prince qui le porte avec tant d'honneur, après avoir échappé aux balles allemandes, tombe misérablement sous une signature française? — PHIL DE GHANDLIEU.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES (Service particulier) NOUVELLES DIVERSES La crise ministérielle Paris, 20 février.

Le ministère n'est pas définitivement constitué. Il paraît que M. Jules Ferry éprouve quelques difficultés à trouver les deux ou trois collaborateurs qui lui manquent encore. L'homme aux décrets voudrait bien mettre ses finances quelconques à la disposition de M. Tirard; mais qui prendra? Il désirerait non moins vivement se débarrasser de Thibaudin, mais on trouve un général qui consente à se charger de la vilaine besogne que celui-ci déclare prêt à faire? Et puis, le citoyen Thibaudin est fort agréable à nos radicaux, qui sentent combien l'armée est humiliée d'avoir à sa tête un si piètre ministre. Est un appoint sérieux.

« La composition du ministère Ferry ne paraîtra pas demain au Journal officiel; elle ne sera publiée que mercredi ou peut-être même jeudi matin seulement. — M. Jules Ferry a déclaré lui-même à un de ses amis politiques qu'il a reçu dans la journée et qui est venu ensuite à la Chambre. — Les difficultés qui restent à apaiser proviennent des choix des ministères de la marine, de l'instruction publique et de l'intérieur. Quant au ministère de l'intérieur, M. Martin-Feuillee préférerait le ministère de la justice; mais M. Jules Ferry hésite à nommer M. Waldeck-Rousseau à l'intérieur.

« M. Brun, qui était désigné pour la marine, refuse en raison de son état de santé. — Il se confirme que M. Berthelot a refusé l'instruction publique. — Le général Thibaudin A 7 h. du soir, dit l'Événement, M. Jules Ferry, ni aucun de ses amis politiques n'avaient encore fait appel au concours du général Thibaudin. — Le nouveau cabinet Les journaux disent que les sept portefeuilles peuvent être actuellement considérés comme définitivement attribués: La présidence et les affaires étrangères à M. J. Ferry; L'intérieur à M. Martin-Feuillee; La justice à M. Waldeck-Rousseau; La guerre au général Thibaudin; Les finances à M. Tirard; Les travaux publics à M. Raynaud; Les postes et télégraphes à M. Cocheret. L'élément sénatorial du nouveau cabinet n'est pas encore désigné.

« Les journaux disent que M. J. Ferry cherche à faire entrer dans le cabinet des membres de l'Union démocratique et de la gauche radicale. Les pourparlers, commencés à ce sujet, restent en suspens en attendant la formation du cabinet. La gauche radicale et l'Union démocratique voudraient des ministères politiques. Suivant la France, aucun sénateur ne voudrait accepter de portefeuille. Les difficultés vien-